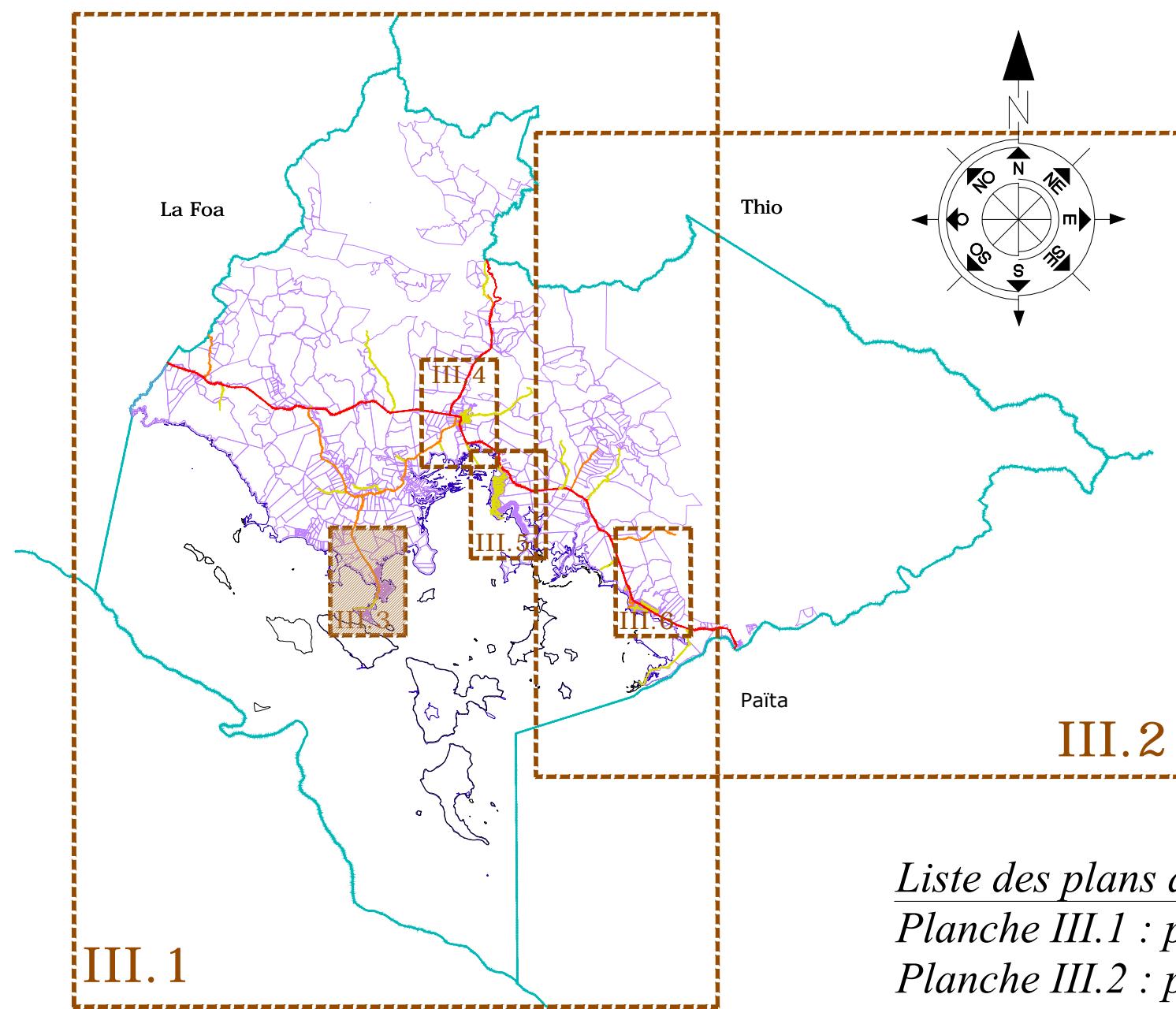


PLAN DE REPERAGE



Liste des plans des zonages

Liste des plans des zonages
Planche III.1 : partie Ouest de la commune
Planche III.2 : partie Est de la commune

Planche III.2 : partie E

Planche III.3 : Bourak
Planche III.4 : Village

Planche III.4 : Village
Planche III.5 : Port Quenghi

*Planche III.5 : Port Oue
Planche III.6 : Tomo*

Tanche III. S. Tomo

LEGENDE DU FOND DE PLAN

	: Route Territoriale / Provinciale
	: Route Municipale
	: Voie Urbaine / Chemin Rural
	: Limite commune
	: Réseau ENERCAL aérien moyenne tension (MT 33kV) & haute tension (HT 150kV)
	: Equipements publics existants
	: Equipements publics projetés
1	: Mairie
2	: Centre socio-culturel
3	: Gendarmerie
4	: Stade municipal
5	: Ateliers municipaux
6	: Cantine municipale
7	: Nouvelle cantine municipale
8	: Logements municipaux
9	: Centre de première intervention (pompier)
10	: Place publique
11	: Bureau annexe Province Sud
12	: Parc de jeux communal
13	: Bibliothèque
14	: Jardin public
15	: Aire de repos Ouaya
16	: Espaces verts
	: Cimetière
	: Bâtiment public
	: Espace boisé à créer
	: Emprise équipements pub
17	: OPT
18	: Salle de sports / Place du marché
19	: Piste éducation routière
20	: Ecole primaire Daniel MATHIEU
21	: Ecole maternelle de Nassirah
22	: Siège de l'aire XARACUU
23	: Eglise
24	: Cimetière
25	: Aménagement littoral de Tomo
26	: Aménagement littoral de Port Ouengi
27	: Aménagement littoral de Bouraké
28	: Rampe de mise à l'eau de Bouraké
29	: Future station d'épuration
30	: Futur lagunage
31	: Réaménagement du carrefour R.T.1/
32	: Espace vert (village)
33	: Voirie de 10 m (Tomo)
34	: Voirie de 10 m (Bouraké)

LEGENDE ZONAGE DU PU

	: Limite zone PUD
	: Limite parcellaire
	: zone centrale
	: zone résidentielle
	: zone d'activité artisanales et industrielle
	: zone de loisir & tourisme
	: zone d'habitat rural
	: zone à urbaniser résidentielle (UB)
	: zone à urbaniser habitat rural (UR)
	: zone de ressource naturelle (NCa, NCt)
	: zone naturelle protégée
	: zone de loisir
	: zone potentiellement minière
	: zone de terre coutumière (TC1c, TC1h, TC1p, TC2)

**NOUVELLE-CALEDONIE
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD
COMMUNE DE BOULOUPARIS**



PLAN D'URBANISME DIRECTEUR

Commune de BOULOUPARIS

III - DOCUMENTS GRAPHIQUES

BOURAKE



Approuvé le 29/08/13 par délibération n°34-2013/APS

Indice	Date	Modification	Date : 19 Juillet 2013
			Echelle : 1/5 000
			III.3

Mis à jour par arrêté n° 451-2014/ARR/DFA du 13 février 2014
Mis à jour par arrêté n° 3055-2017/ARR/DFA du 24 octobre 2017
Modifié selon la procédure simplifiée par délibération n°4-2019/APS du 11 janvier 2019
Modifié selon la procédure simplifiée par délibération n°63-2019/APS du 19 décembre 2019

